

<p>Date de la Convocation : 22 septembre 2016</p> <p><u>Membres en exercice</u> : 11 <u>Présents ou représentés</u> : 8 Votants : 8 <u>Absents excusés</u> : 3</p> <p><u>Secrétaire</u> : Monsieur Frédéric CAYEUX <u>Objet</u> : Procès- verbal</p>	<p>L'an deux mille seize, le vingt-neuf septembre deux Mil Seize à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck BLANCHET, Maire.</p> <p><u>Etaient également présents</u> : Mesdames et Messieurs Frédéric CAYEUX, Dominique GROUT, Marie-Paule LOSSET, Laurent CROCHEMORE, Jean-Yves SORET, Morgane SENAY, Daniel ALLAIN.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Monsieur et Mesdames Andréa REYNAUD, Helen MOTTE et Vincent DELEGUE.</p>
--	---

I – Compte rendu

Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 08 Pour : 08 Contre : 0 Abstentions : 0

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé à l'unanimité des présents.

II – Vote du compte administratif 2015 budget principal

Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 08 Pour : 07 Contre : 0 Abstentions : 0

Suite à un contrôle budgétaire de la Préfecture, le Conseil Municipal annule la délibération du 18 Avril 2016 du vote du compte administratif 2015, délibération N°2016/06.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Jean-Yves SORET Doyen du Conseil Municipal, pour présenter le compte administratif 2015. Celui-ci se présente comme suit :

Section de fonctionnement : excédent de 79 937, 39 €

Section d'investissement : déficit de 49 725, 70 €

Monsieur le Maire se retire et le Conseil Municipal l'APPROUVE à l'unanimité.

Monsieur le Maire reprend la séance et remercie Monsieur Jean-Yves SORET.

III – Vote du compte administratif 2015 « Le Clos Masure »

Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 08 Pour : 07 Contre : 0 Abstentions : 0

Suite à un contrôle budgétaire de la Préfecture, le Conseil Municipal **ANNULE** la délibération n° 2016/10 du 18 Avril 2016 du vote du compte administratif « Le Clos Masure » 2015.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Jean-Yves SORET Doyen du Conseil Municipal, pour présenter le compte administratif 2015. Celui-ci présente un résultat global de 9 277, 11 €.

Monsieur le Maire se retire et le Conseil Municipal l'APPROUVE à l'unanimité.

Monsieur le Maire reprend la séance et remercie Monsieur Jean-Yves SORET pour ces deux présentations.

IV – SDE 76 : demande de retrait de la Métropole du SDE 76

Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 08 Pour : 08 Contre : 0 Abstentions : 0

VU :

- la délibération du 4 février 2016 de la Métropole Rouen Normandie demandant le retrait du SDE76,
- la délibération du 10 juin 2016 du SDE76 acceptant ce retrait,

CONSIDERANT :

- que la Métropole, selon les termes de sa délibération, "*souhaite exercer directement sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur la totalité de son territoire afin de pouvoir y mettre en place un schéma directeur des énergies*" et demande le retrait du SDE76,
- que le retrait n'est possible qu'avec l'accord du SDE76 et de ses adhérents dans les conditions de majorité requises lors de la création du SDE76,
- qu'il implique le retrait de 41 communes du SDE76,
- que la conséquence du retrait sera la rétrocession des biens mis à disposition des 41 communes concernées (opérations sans aucun flux financier), la réduction de notre périmètre, le transfert des quotes-parts d'emprunts des 41 communes à la Métropole qui les remboursera intégralement au SDE76, la conservation de notre personnel,
- qu'aucun excédent de trésorerie n'est à reverser à la Métropole,
- que le mandat de co-maîtrise d'ouvrage et son avenant n° 1 permettent de terminer les travaux et de régler les factures des programmes en cours sur les 41 communes, au-delà de la date de départ de la Métropole dans le respect de l'équilibre financier initial,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que le retrait de la Métropole n'impacte que la compétence électrique, celle-ci ayant déjà repris les compétences gaz et éclairage public lié à la voirie,
- que les 41 communes du territoire de la Métropole resteront cependant adhérentes au SDE76 pour l'éclairage public non lié à la voirie métropolitaine et, donc, pour les compétences annexes au SDE76,
- que chaque adhérent dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur le retrait envisagé (à défaut de délibération dans ce délai, notre décision sera réputée DEFAVORABLE),
- que le SDE76 a donné son avis favorable au retrait de la Métropole,

PROPOSITION :

Il est proposé :

- d'accepter le retrait de la Métropole du SDE76,

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** le retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76,

V – Programmation du Schéma d'Accessibilité.

Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 08 Pour : 08 Contre : 0 Abstentions : 0

Monsieur le Maire **PRESENTE** le rapport de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral sur le Schéma Directeurs d'Accessibilité Programmée.

Monsieur Daniel ALLAIN précise que les arrêts de bus du «Bout de Vattetot» sont présentés en ITA (Impossibilité Technique Avérée).

Le Conseil Municipal **DONNE** un avis favorable sur le Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée sur les arrêts de bus.

VI – Décision Modificative

Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 08 Pour : 08 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Conseil Municipal **DECIDE** de prendre une décision modificative pour le budget annexe "le Clos Masure" afin d'équilibrer les chapitres 042 en dépenses de fonctionnement et 040 en recettes d'investissement.

compte de recette

Chapitre	Article	Nature	Montant
040	3555	Terrains aménagés	1,00 €

VII – Logement communal : Délibération sur le montant du loyer du logement

Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 08 Pour : 08 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Conseil Municipal **FIXE** le loyer du logement communal à 390 €.

Questions et informations diverses :

- La garderie est transférée de la salle polyvalente vers la classe fermée à côté de la mairie.
- Le Conseil Municipal approuve la possibilité que Mme Bénédicte LEMIEUX-LE MOAL puisse accueillir temporairement et durant l'éventuelle absence de la directrice d'école, les enfants jusqu'à son arrivée ou celle d'un remplaçant.
- Monsieur Le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal que leurs présences seraient appréciées sur les diverses cérémonies et festivités organisées dans la commune.
- Information PLU : Arrêt du futur PLU début 2017 et enquête publique Printemps ou été 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30